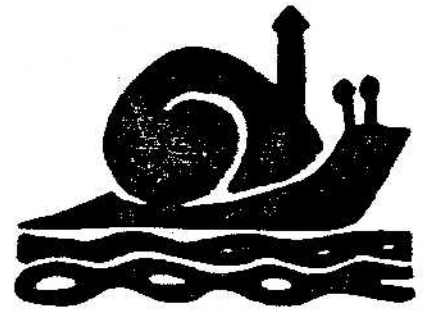


L'escargot qui flotte



bulletin de l'A.D.H.F. - F. Fédération des Associations de Défense de l'Habitat Fluvial

SOMMAIRE.....	
① ②	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE JUIN 88 NOUVEAU BUREAU
③	DOSSIER STATIONNEMENT
④	ANNONCES ...

n°2
Juin 1988

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE JUIN 88

L'ADHF-F représente en 1988 environ 200 bateaux-logements.

LES DÉPENSES ayant, cette année été très réduites, le budget de la Fédération se porte bien, ainsi que le trésorier. La cotisation pour chaque association est maintenue à 50 F.

L'ACTIVITÉ de l'ADHF-F a, elle aussi, été réduite. L'essentiel du travail fut de collecter des informations et d'observer l'absence presque totale de mouvements du Port Autonome de Paris, en ce qui nous concerne.

LES NOUVEAUX TARIFS sont, globalement, acceptés par tout le monde (mis à part quelques irréductibles).

Les redevances R2 (aménagement des quais) sont devenues plus raisonnables, après négociations, mais nous ne sommes toujours pas d'accord avec le calcul de l'amortissement des équipements.

LES CARTES DE STATIONNEMENT nous ont été communiquées pour toute la région parisienne... hormis Paris, l'administration fluviale et la mairie n'ayant pas pu se mettre d'accord (à ce propos, le P A P, à surprise, a refusé les propositions de la municipalité de Paris, pour protéger les intérêts des bateaux-logements).

Cependant il faut rester très attentifs, car les décisions prises ne sont pas toujours appliquées. Dossier à suivre....

TIRAGE A TERRE: Aucune décision n'a été avalisée par l'ADHE-F. L'administration cherche à imposer un tirage à terre tous les 10 ans; tant que les bateaux-logements seront les seuls astreints à cette mesure, nous la refuserons.

PERMIS DE NAVIGATION. Il est enfin possible de les demander en région Parisienne, sans se voir opposer des préalables kafkaïens par l'administration fluviale (il fallait avoir le droit de stationner pour obtenir un permis de naviguer!).

Enfin, les concessions municipales, qui nous semblaient une solution intéressante et prometteuse pour résoudre nos difficultés face à l'administration, sont restées dans les limbes, le Port Autonome étant trop gourmand (l'Etat a donné, quasi gratuitement au PAP la concession de la plupart des berges en région parisienne, celui-ci n'accepterait de le rendre aux communes, autant dire à l'Etat, que contre une redevance très forte...).

Pour conclure, bien que l'activité n'ait, cette année, pas été très importante, il faut continuer à faire vivre les associations locales et l'ADHF-F

Au cours de l'assemblée générale, le trésorier a enregistré les cotisations remises par les associations présentes, ainsi que les noms des délégués qui les représenteront au Conseil d'Administration. Le premier conseil de l'exercice, tenu le 20 juin, a élu les membres du Bureau.

BUREAU 1988

Bernard MIGNUCCI :Président d'Honneur Maisons-Alfort.

Bernard SCHWEISGUTH :Président -Neudon.

René-Paul PAYEN :Secrétaire -Draveil

Didier LEBRUN :Scrétaire -Austerlitz.

Christian TREILLARD :secrétaire -St Maur

Gérard BOST :Trésorier -Quai de la tournelle.

Jean CLERGUE : Communication-Presses - quai de Javel

Jacques LEPLAT :Presses -Issy les Moulineaux

LE STATIONNEMENT

Pour que le stationnement des bateaux ne soit plus soumis au seul fait du Prince, l'ADHF a demandé depuis longtemps qu'une "règle du jeu" sous la forme de plans détaillés des berges, soit établie.

A la suite de nombreuses visites, réunions, tractations, comités ou commissions, le Service de la Navigation de la Seine a finalement produit des cartes de toutes les berges des départements d'Ile-de-France. Pour Paris la question reste en suspens à la suite de navettes entre le Port et la Mairie. Aux dernières nouvelles il ne semble pas que des cartes soient publiées dans les prochains mois.

QUE CONTIENNENT LES CARTES ?

Ce sont des sortes d'agrandissement des cartes de navigation fluviale dont les berges sont soulignées par différents graphismes délimitant des zones :

ROUGE : Interdiction totale de stationnement pour des nécessités de sécurité de la navigation (ponts, courbes, barrages, écluses, chenaux étroits, etc...).

Interdiction pour raisons d'activité commerciale ou de privatisation des berges.

ORANGE : Stationnement autorisé après accord de la municipalité de la commune concernée.

VERTE : Stationnement autorisé, ce qui ne dispense pas d'en prévenir la Subdivision de la navigation, ... et d'effectuer une visite de courtoisie aux autorités communales.

Tout ceci paraît fort bien sur le principe mais dans la pratique il fallût bien se rendre compte de quelques anomalies.

LES PROBLEMES :

1°- Le Port a fait souligner de rouge toute zone relevant plus ou moins de sa concession et qui, dans le passé, ou dans l'avenir, a été, ou pourra devenir, une zone d'affectation commerciale !!!

Des bateaux stationnant depuis des années en certains lieux, et parfois avec autorisation, se sont trouvés brutalement en zone interdite. Nous avons pu noter ainsi la mauvaise volonté évidente de notre interlocuteur principal poursuivant une politique à caractère immobilier, ... et immobiliste à notre égard !

2°- La zone orange, autorisée du point de vue navigation et commerce, est soumise à l'accord des municipalités.

Dans la pratique: ou les élus sont mal informés, ou ils se désintéressent du problème, ou ils cèdent à la première contreinformation (par exemple, émanant de quelques pêcheurs à la ligne)

Plutôt que de se présenter en ordre dispersé il serait souhaitable d'avoir une action concertée auprès de ces municipalités.

3°- La Zone verte: autorisée à tous les points de vue. Zone à caractère généralement bucolique dans les Yvelines, l'Essonne ou sur la Marne. Ces zones sont à "coloniser". Des bateaux non autorisés ailleurs, ou même poursuivis, hésitent à venir s'amarrer en ces lieux.

L'ADHF peut constituer un point d'information et un lien entre les candidats isolés.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle nous sera opposée dans les futures confrontations avec le Service de la Navigation. Il nous sera reproché de ne pas occuper les zones qui nous sont allouées et ceci renforcera les attitudes répressives à notre égard.

Nous devons en tenir compte.

L'esgargot qui flotte

faites parvenir dès maintenant vos articles, informations diverses, petites annonces, abonnements à :

Jacques Leplat
Bateau Sainte-Geneviève II
228, quai de Stalingrad
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

NB : Les cartes des berges sont consultables auprès des Services des subdivisions de la Navigation et dans certaines Mairies bien organisées.

ANNONCES

A VENDRE: Groupe MASE "Multiwork"
-Groupe électrogène 2000 W
-Poste à souder autonome 130 A
prix: 4000 F DECHAMPS Gilles
Tel: 69.03.28 20

A VENDRE: LUXMOTOR Aménagé.
Moteur Mercedes 120 CV bon état
Embrayage hydraulique
Prix: 250 000 F
Bateau LUNE Yves D'ARCIZAS
Chemin de la Gitanguette 1/2
77310 St FARGEAU
tel: 69.09.90.05

A VENDRE

PÉNICHE HOLLANDAISE

31 m X 5m Aménagement complet,
chauffage central, INMATRICULEE et
agrée transport passagers. CARENEE mai 88
prix: 700 000 F
Tel: 45.57.78.26 Issy les Moulineaux

RECHERCHE: 38 m vide à aménager,
CLAVAL François,
3, rue de la Haye 57000 METZ
tel: 16.87.31.20.78

RECHERCHE: Feux de position.
COCAGNAC Francis,
Bateau St Antoine
tel: 69.40.83.70

RECHERCHE:
Moteur Hon-Bord
5 à 9 cv
faire offre à Jacques LEPLAT
tel 45.57.82.27

L'ESCARGOT a prévu la parution de 4 N^{os}
cette année. Si vous désirez le recevoir
individuellement, il vous suffit
d'adresser votre demande, accompagnée
de 6 timbres à 2,20 F, couvrant les
frais d'impression et d'expédition à
Jacques Leplat, bateau St Geneviève II
228 quai de Stalingrad 92130 ISSY

Vous rêvez ou vous avez réalisé ce rêve...

Un Bateau

125
143
32

Nous construisons, réparons, agencions avec amour les bateaux
depuis 1902, de pères en fils.

CHANTIER DE BATEAUX DAMBRAIN

13 Gare d'eau, 62880 PONT AVENDAIN

tel: 21.69.33.63

Construction de tous types de bateaux, acier, alu, agencement de
péniches.

Chaudronnerie, mécanique, électricité, menuiserie, peinture, sablage.

Grand éventail de finitions, de coque nue à clé en main.
Délais respectés

Possibilité d'effectuer certains travaux soi-même

Assistance technique, Financement

Eau, Electricité, Douche à disposition

A 2. H DE PARIS PAR LA ROUTE, 4 JOURS DE NAVIGATION.....